Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entretien hivernal sur les routes et les autoroutes du canton

Les 270 employées et employés d'entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) s'engagent pour assurer la viabilité des routes cantonales et nationales du canton de Vaud et garantir la sécurité des usagers. En ce début de saison hivernale, la DGMR et SIERA rappellent que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas. Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en accord avec les règles de sécurité. Les stocks de sel de déneigement ont été reconstitués et les dépôts de l'Etat sont actuellement remplis au maximum de leur capacité.

Sur le réseau autoroutier, le service hivernal sera assuré 24 heures sur 24, la viabilité de la chaussée étant cependant fonction des conditions météorologiques.

Sur les routes cantonales, les moyens seront mis en œuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau de 6 heures à 22 heures pour le réseau principal et de 7 heures à 22 heures pour le réseau secondaire. Au-delà de 22 heures, un service de salage et de déneigement ne sera effectué que dans des conditions particulières de trafic ou de météo (fortes chutes de neige, présence de pluie verglaçante ou autres phénomènes généralisés pouvant mettre gravement en danger l'automobiliste).

Comme les années précédentes plusieurs tronçons de routes ne seront pas déneigés et font l'objet d'une publication officielle ainsi que d'une information sur le site web (www.vd.ch/routes-sans-deneigement) (voir liste ci-dessous). Certains axes secondaires pourront également être fermés temporairement, lors de formation de congères notamment, afin de pouvoir concentrer les moyens disponibles sur des itinéraires plus fréquentés ou moins exposés.

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également fortement recommandé.

Les conductrices et les conducteurs sont appelés à être particulièrement attentifs aux périodes de début et de fin de saison hivernale. En début de saison, l'apparition de gel soudain, souvent dû à des pluies verglaçantes ou à des brouillards givrants, n'est pas prévisible par les services d'entretien. Il n'est pas possible d'effectuer des salages préventifs sur tout le réseau pour pallier des événements locaux. En fin de saison, les routes peuvent être rendues localement glissantes par des giboulées isolées. Il convient donc d'adapter la vitesse lors de mauvaises conditions météorologiques.

Les mesures nécessaires seront prises par les responsables de l'entretien pour assurer un service hivernal conciliant les attentes des usagers, le respect de l'environnement et les moyens disponibles. Les épandeuses qui équipent les camions ont été testées de manière à limiter au strict minimum la quantité de fondant chimique déversé. Sur les routes cantonales, les travaux du service hivernal sont confiés à des entreprises privées, sous la responsabilité des agents de l'Etat.

Les stocks de sel de déneigement ont été reconstitués cet été et les dépôts de l'Etat sont actuellement remplis au maximum de leur capacité. Cependant, dans un contexte de développement durable, la DGMR et SIERA continuent d'appliquer l'adage « aussi peu de sel que possible, mais autant que nécessaire ».

Le suivi de l'état du stock de sel de la DGMR et de SIERA est disponible à l'adresse www.vd.ch/sel.

****

Tronçon de route fermé à la circulation

Dans le nord vaudois, la RC 260-IL-S, de Mauborget (carrefour RC 259-C-S) à la frontière neuchâteloise, non compris le tronçon « Vers-chez-Pillot », ne sera pas déneigée. Cette route sera interdite à la circulation en fonction des conditions hivernales. Cette disposition pourra être adaptée selon l'évolution des conditions météorologiques.

Tronçons non déneigés : les tronçons de routes ci-après ne seront pas déneigés, ni traités avec des produits antidérapants ou à dégeler :

· RC 61-IL-S, de Saint-Livres (La Sapinière) à Ballens

· RC 158-IL-S, de Juriens (déneigement assuré jusqu'au point 762 de la CN 1 : 25'000) à jonction RC 163-IL-S, au lieu dit « Sapin de Croy »

· RC 163-IL-S, de RC 158-IL-S au lieu dit « Sapin de Croy » à Moiry

· RC 163-IL-S, de Pampigny (déneigement assuré jusqu'au départ du chemin du Chauderon) à RC 166-B-P L'Isle-Chavannes-le-Veyron par Mauraz

· RC 404-IL-S, de RC 402-B-P Yvonand à jonction RC 405-IL-S au lieu dit « Grande Chenau »

· RC 546-IL-S, de Montaubion (croisée RC 545-C-S) à Chapelle-sur-Moudon.

Lausanne, le 08 novembre 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes
DCIRH, Olivier Mauron, directeur, Service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier (SIERA)